

Primes de fin d'année



Dans un contexte de forte fréquentation, le personnel s'est mobilisé afin de continuer d'assurer nos missions, en particulier l'accueil des publics, dans des conditions parfois difficiles.

Aussi le Président-directeur a-t-il décidé d'attribuer en cette fin d'années une prime exceptionnelle, afin de récompenser l'investissement des agents et leur contribution au développement et au rayonnement de notre musée.

Les primes versées par le musée du Louvre aux agents titulaires sur la paie de décembre seront les suivantes :

- **Agents de catégorie C**

Une prime de **500 euros** est versée et sera répartie de la façon suivante :

- Revalorisation catégorielle, rétroactive au 1^{er} janvier 2013 : $12 \times 23 = 276 \text{ €}$.

NB : cette somme sera consolidée sur les primes versées en 2014, à raison de 23 euros par mois.

- Prime exceptionnelle : **224 €**.

- **Agents de catégorie B**

Prime exceptionnelle : **185 euros**

- **Agents de catégorie A**

Prime exceptionnelle : **130 euros**.

Attention :

Certains corps relevant de l'encadrement supérieur ne sont pas bénéficiaires de la mesure.

La prime exceptionnelle n'a pas vocation à être reconduite les années suivantes et elle peut être perçue dans la limite des maximums réglementaires des primes (IAT, IFTS...).

i
n
f
o

[contactez-nous !]

Xavier Milan, poste 84 60

Guillaume Thomas, poste 67 40